

UNSS



Collège Les Ménigouttes
Le Blanc

L'association sportive (UNSS) L'organisateur des sports au collège

Comme dans tous les collèges de France, votre enfant a la possibilité de participer à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

L'UNSS a lieu les mercredis après-midi sous la responsabilité des professeurs d'EPS du Collège et du Président de l'Association Sportive, M. GUÉCHOUD.

L'adhésion est obligatoire pour les élèves participant à une activité sportive sur temps scolaire : équitation, football, handball, danse et activités physiques de pleine nature (à confirmer pour ces deux dernières).

Cette association offre la possibilité à votre enfant de découvrir de nombreuses activités : sports collectifs ; sports de pleine nature ; athlétisme ; sports de raquettes ; natation ; activités artistiques et gymniques...

Un calendrier trimestriel est mis en ligne que le site du collège www.lesmenigouttes.fr. Des informations sont aussi envoyées régulièrement aux familles dans leur espace « pronote ». Les élèves s'inscrivent sur un panneau dédié la semaine précédant la sortie (*les heures diffèrent selon l'activité et le lieu*).

Les élèves sont autorisés à pique-niquer dans l'enceinte du collège ou en salle d'étude. Ils rejoignent ensuite le lieu de rendez-vous (*bus devant le collège ou gymnase sur Le Blanc*) à l'heure indiquée.

Pour les élèves qui ne sont pas encore certains de leur adhésion, nous leur offrons la possibilité aux élèves de venir faire un essai les mercredis 6 et 13 septembre de 13h30 à 16h au Gymnase des Ménigouttes.

Pour les élèves assurés de s'inscrire à l'UNSS, complétez la fiche au dos et la mettre sous enveloppe avec le chèque ou les tickets CAF avec l'ensemble des autres éléments qui vous seront demandés. En cas de difficulté, le fond social collégien peut être saisi pour obtenir une aide financière (*dossier à retirer au service de gestion*).

Joachim GUÉCHOUD
*Principal du collège,
Président de l'association sportive*

Laëtitia LECLERC
Séverine BARDIN
Vinciane LEROY
Les professeures d'EPS



INSCRIPTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE LES MÉNIGOUTTES

À remettre sous enveloppe avec la mention UNSS

1- AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné Mme M _____

Autorise mon fils / ma fille _____

en classe de _____ (si inscription en septembre)

À faire partie de l'Association Sportive du Collège Les Ménigouttes.

En outre, j'accepte que les responsables de l'A.S autorisent en mon nom une intervention médicale en cas de besoin.

Fait à _____ le _____

Signature

(1) Père, mère ou tuteur (2) Rayer la mention inutile (3) A rayer en cas de refus d'autorisation

2- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adresse des parents : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél Domicile : _____

Tél Port. Père : _____ Tél Travail : _____

Tél Port. Mère : _____ Tél Travail : _____

3- COTISATION ANNUELLE :

La cotisation annuelle (licence UNSS + assurance comprise) :

20 Euros pour 1 enfant licencié

15 Euros par enfant, pour 2 enfants licenciés de la même famille

10 Euros par enfant, pour 3 enfants licenciés de la même famille

Règlement possible en chèque libellé à l'ordre de l'AS du collège, en liquide ou en tickets C.A.F. En cas de difficulté pour assumer la cotisation, une demande peut être déposée au fond social collégien (service de gestion du collège)